



## Fissures **18** murales Identifiez-vous

**> Elections**  
Elections Régionales

**08**

**> Stop aux incivilités**  
des espaces sportifs

**14**

**> Recyclage**  
Les stylos sont collectés

**21**

# Sommaire



02

## Arrêt sur images

Manifestations de notre village  
de juillet à novembre 2015



03-08

## Vie municipale

Débat sur les finances  
Élections régionales 2015



09-10

## Vie économique

Nouveaux commerces  
Papilles d'Or 2016



11-19

## Cadre de vie

Travaux  
Incivilités  
Catastrophes naturelles



20-23

## Vie scolaire

Rentrée scolaire  
Recyclage des fournitures



24-25

## Vie sociale

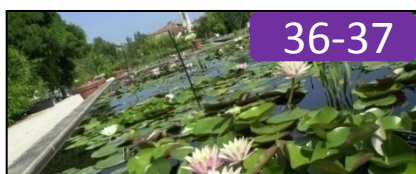
Café mémoire  
Lutter contre le cancer du sein



26-35

## Vie associative

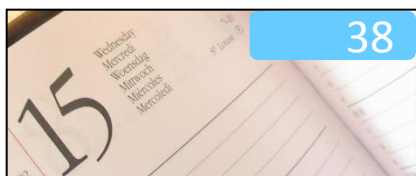
Potager associatif  
Salon « Arts et Gourmandises »  
Notre patrimoine



36-37

## Idées de sorties

À découvrir  
Etat civil



38

## Agenda

Manifestations futures  
à noter dans votre agenda

### PRATIQUE



### Mairie de Gometz la Ville

Place de la Mairie  
91400 Gometz la Ville  
Tel. : 01 60 12 08 03  
Fax : 01 60 12 14 15  
adresse mail :  
contact@mairie-gometzlaville.fr  
site de la mairie :  
www.mairie-gometzlaville.fr

### nouveaux horaires d'ouverture

lundi : 15h à 17h  
mardi - mercredi - vendredi :  
9h à 12h - 15h à 17h  
jeudi : 15h à 19h  
samedi : 9h à 12h

## le gometzien

**Directeur de la publication :**  
Bernard Jacquemard

**Responsable de la rédaction :**  
Edwige Huot-Marchand  
et le comité de rédaction

**Création et réalisation :**  
Estelle Guyot

**Crédit photos :** Alain Pinchemaille,  
Estelle Guyot, Edwige Huot-  
Marchand, Bernard Jacquemard,  
Annette Mazingue-Desailly, Aurora  
Mariaud, Didier Veronneau, Jean  
Maurice Sattonay, Geneviève  
Dumont.

**Editeur :**  
Mairie de Gometz la Ville  
91400 Gometz la Ville cedex

**Impression :**  
Imprimerie de la CCPL  
N°ISSN 1279-9564

# EDITO

## Difficultés grandissantes pour la gestion quotidienne de nos communes



**Bernard Jacquemard**  
Maire de Gometz la Ville

« Madame, Monsieur, Chers amis,

Le 19 septembre, à l'initiative des Maires de France, les Elus (tous tendances confondues) ont mené une journée nationale de protestation contre les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales. L'amputation des ressources imposée est trop élevée et le calendrier fixé est intenable.

En clair, nous devons faire face en même temps à une forte réduction des moyens et à un accroissement continu des charges qui pèsent sur les communes.

Cette baisse des dotations impacte directement la vie quotidienne de nos habitants.

Nous n'avons cependant pas augmenté la fiscalité dans notre commune grâce à notre gestion rigoureuse des dernières années.

Je vous invite à consulter en page 04 l'excellent article de mon adjoint en charge des finances, Jérôme Villalon.

Septembre a été aussi l'occasion, grâce aux bénévoles qui font la richesse et la vitalité de notre commune, de nous retrouver lors du traditionnel forum des associations, merci à tous.

Je tiens aussi à remercier nos agents communaux pour leur excellent travail durant ces derniers mois (travaux dans l'école et nettoyage des locaux) pour que la rentrée scolaire de nos enfants se fasse dans de bonnes conditions.

Travail administratif assuré malgré le sous-effectif.

Et puis permettez-moi un dernier rappel, les dimanches 6 et 13 décembre 2015, vous serez appelés à élire vos Conseillers régionaux qui siègeront au Conseil régional d'Ile de France. Cette assemblée gère un budget d'une dizaine de milliards d'euros par an dont les transports en commun en Ile de France, donc vos lignes de bus, RER, etc....

Très fidèlement,

Votre Maire  
Bernard Jacquemard.



**Mardi 29 septembre**  
Critérium à l'école



**Samedi 10 octobre**  
Salon Bien-Être  
de Culture, Fêtes et Sports

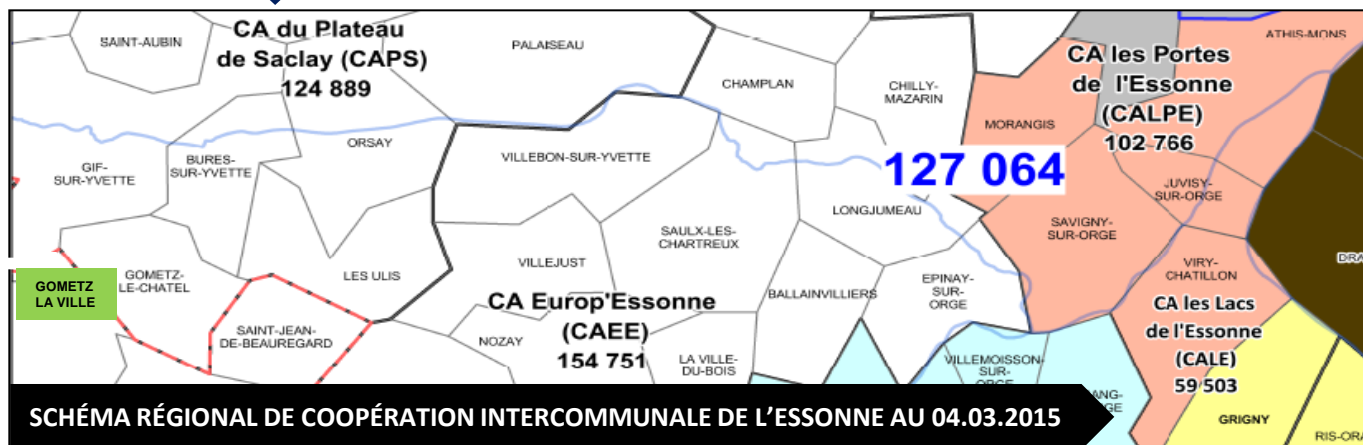


**Dimanche 11 octobre**  
Broc Photo  
de Culture, Fêtes et Sports



**31 octobre**  
Halloween





## Intercommunalité

### Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Dans le prolongement des articles précédents, faisons le point sur l'avancée des travaux en matière d'intercommunalité dans le Département de l'Essonne.

À la suite des travaux de la Commission Régionale de Coopération Intercommunale et de l'arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France du 4 mars 2015, la fusion de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay et d'Europ'Essonne est en bonne voie. Le nouvel ensemble, qui sera toujours une Communauté d'Agglomération, sera dénommé «PARIS-SACLAY». Il comportera 27 communes et comptera 300.000 habitants. Son siège social est fixé à Orsay.

Les élus travaillent actuellement aux conséquences pratiques de la fusion et préparent l'accueil du futur pôle technologique et scientifique sur le plateau de Saclay.

À l'Est de la CCPL, les agglomérations d'Arpajon et du Val d'Orge vont également fusionner (21 communes, 193.000 habitants), et les mêmes travaux de rapprochement sont en cours entre les élus. Il convient de noter que les communes de Boissy-sous-Saint-Yon, Saint-Yon et Lardy ont

souhaité quitter cette structure et rejoindre la Communauté de Communes entre Juine et Renarde, au sud. Ces deux nouvelles structures intercommunales seront effectives au 1er janvier 2016.

Nous serons attentifs au développement programmé de ces deux structures, de taille beaucoup plus importante que la CCPL (14 communes, 26.000 habitants), afin qu'il ne soit pas source de plus de désagréments pour les Gometziens.

À l'Est du Département, le Schéma est également fixé, mais la mise en place des nouveaux EPCI est encore en discussion.

S'ouvre maintenant un nouveau chantier, celui de l'application de la loi NOTRE (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Ce texte a pour vocation de rationaliser les structures intercommunales situées hors du périmètre urbain de Paris.

Le Préfet doit examiner l'ensemble des structures existantes pour fusionner, au besoin sans leur accord, les structures faisant double emploi ou de taille trop réduite. La CCPL dépassant le seuil de population fixée par la loi (20.000 habitants), elle ne devrait

pas être concernée par ces fusions.

Le Préfet de l'Essonne a annoncé le 10 septembre que sa mission consisterait à rationaliser la carte des syndicats (dont les missions concernent les transports, l'eau, l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets, la gestion des cours d'eau et de multiples autres compétences). Il a présenté son projet le 29 octobre 2015 et notre Commune devra donner son avis avant le 1er janvier 2016 sur les modifications envisagées.

Les compétences des Communautés de Communes seront également renforcées, à l'horizon 2020, notamment par la prise des compétences « Collecte et traitement des déchets, eau, assainissement » en lieu et place de leurs Communes membres qui ne les auraient pas confiées à des syndicats, ou si les syndicats en question venaient à être dissous.

Pour la Commune de Gometz-la-Ville, les modifications seront légères, mais les conséquences pour la CCPL seront plus importantes.

Bertrand Violette.

## Débat sur les finances locales

Depuis plusieurs mois, les médias se sont largement faits l'écho des débats et revendications portés par des élus locaux autour de la dégradation des finances locales et des risques inhérents. Vous en avez sûrement entendu parler et peut-être vous êtes vous demandé si votre commune était concernée par ce sujet. La réponse est clairement oui.

En effet, **les milliards d'euros d'économies annoncées par le gouvernement pour réduire les déficits publics** ne portent en fait pas entièrement sur des réformes du fonctionnement de l'Etat, réformes qui seraient pourtant grandement nécessaires, mais **sont reportées en partie sur les collectivités locales au travers d'une baisse importante des dotations que l'Etat verse à celles-ci** en compensation de compétences (donc de dépenses) transférées au niveau local au cours des différentes étapes de la décentralisation.



Certes, **il est important et nécessaire que les collectivités locales fassent des économies au même titre que l'Etat** quand toutes les finances publiques sont dans le rouge. Mais les marges de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement locales sont en fait limitées ou non-immédiates car souvent structurelles. Une baisse brusque et trop rapide des recettes provenant de l'Etat, sans avoir le temps de réduire les dépenses en contrepartie, met les communes dans une situation financière périlleuse qui les obligent bien souvent à augmenter les autres recettes, à savoir les impôts locaux.

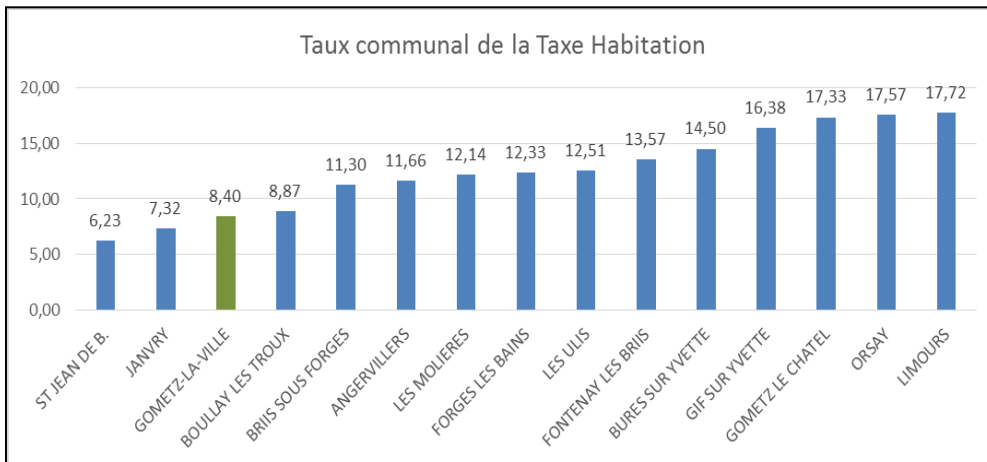
Comme évoqué plusieurs fois dans ce magazine, les dépenses de fonctionnement d'une commune couvre en effet les frais de personnel au service des habitants de la commune (mairie, service technique, école et cantine), les frais d'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des espaces publics, les consommables, dont l'éclairage public et le chauffage des bâtiments et enfin les subventions, les indemnités des élus et les taxes que paient les communes comme le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes).

Par ailleurs, **le budget de la commune devant être équilibré et sincère** (c'est-à-dire réaliste), une baisse significative et brusque de la dotation de l'Etat, donc des recettes, doit, soit s'accompagner d'une baisse équivalente des dépenses, soit d'une hausse des impôts locaux pour compenser la baisse de la dotation et équilibrer le budget.

La baisse des dépenses est cependant rendu difficile car les marges de manœuvre sont réduites : pas de possibilité de réduire les effectifs de la fonction publique, pas de possibilité de négliger l'entretien des bâtiments pour des raisons de sécurité et de confort des citoyens, peu de possibilités de réduire les frais d'énergie sans investissement d'isolation important et/ou réduction de l'éclairage public, pas de possibilité de ne pas subir la hausse constante du FPIC consistant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées (ce qui est le cas pour les communes de la CCPL, classées dans les intercommunalités favorisées).

Jérôme Villalon.

## Débat sur les finances locales

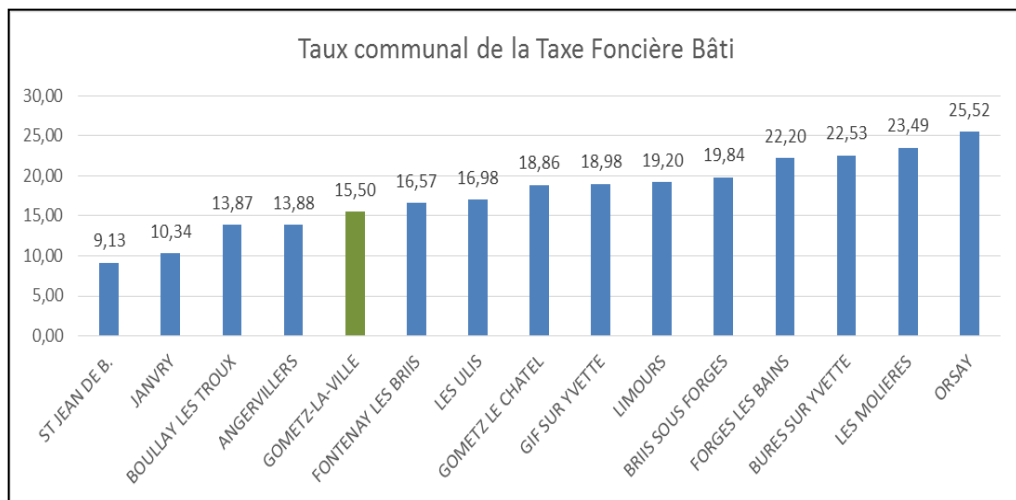


En 2015, et malgré une baisse importante de ses recettes, le conseil municipal a fait le choix de réduire les dépenses pour ne pas avoir à augmenter les taux de la taxe d'habitation et la taxe foncière

**A Gometz la Ville, les taxes d'habitation et foncière du bâti sont parmi les plus faibles des environs.**

En 2014, les impôts dits « locaux » ont rapporté 575.379€.

A titre d'exemple, les impôts locaux chez nos voisins de Gometz le Châtel qui a fait le choix par le passé d'une fiscalité locale plus forte ont rapporté 1.145.000€, soit deux fois plus.



Pour Gometz la Ville, à titre d'exemple, l'application d'une taxe d'habitation de 17,33% identique à celle de Gometz le Châtel rapporterait à la commune 220.000€ en plus.

La difficile équation budgétaire que les communes doivent résoudre est donc bien de trouver le juste équilibre entre des dépenses maîtrisées mais suffisantes et une imposition locale adaptée afin de maintenir des services aux habitants et un cadre de vie agréable.

Dans les années à venir, Gometz la Ville devra faire les choix permettant de maintenir cet équilibre.



# Conseils municipaux

## Séance du 2 septembre 2015

**Président** : B. JACQUEMARD

**Secrétaire de séance** : E. HUOT-MARCHAND

**Etaient présents** : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, M. GIRARD, E. HUOT-MARCHAND, B. LLORET, A. MARIAUD, A. MAZINGUE-DESAILLY, C. MONIS-ARRAIOL, R. PESCHEUX, A. PINCHEMAILLE, J. VILLALON.

**Absents excusés** :

P. BOULET pouvoir à C. MONIS-ARRAIOL

E. GUYOT pouvoir à A. MARIAUD

B. VIOLETTE pouvoir à J. VILLALON

E. WERFELI pouvoir à B. JACQUEMARD.

La séance est ouverte à 20 H 55.

**ORDRE DU JOUR** :

- Ouverture d'1 poste d'Adjoint administratif 2ème classe à temps complet et fermeture d'un poste d'Adjoint administratif 2ème classe à temps non complet.

- Décision modificative

- Augmentation de loyer

- Autorisation de signature d'une convention de covoiturage

- Lancement de l'élaboration du plan communal de sauvegarde

- Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Modification du règlement du foyer rural

ADOpte à l'unanimité.

▪ APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir à compter du 10 septembre 2015 un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à raison de 35 heures par semaine et de fermer un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à raison de 17h30 par semaine.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget Chapitre 12.

▪ APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 1 – commune.

▪ APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter de 0,08 % le montant du loyer du logement communal sis 1 place de l'Eglise 91400 Gometz la Ville à compter du 1er octobre 2015. Le loyer sera désormais d'un montant de 372 ,41 €.

▪ APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de cette aire de covoiturage avec le Conseil Départemental de l'Essonne et Monsieur le Directeur du Centre commercial « Super U ».

▪ APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde.

▪ APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le règlement du foyer rural dont annexe jointe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H30.

## Séance du 28 septembre 2015

**Président** : B. JACQUEMARD

**Secrétaire de séance** : E. GUYOT

**Etaient présents** : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, M. GIRARD, E. GUYOT, B. LLORET, A. MARIAUD, A. PINCHEMAILLE, J. VILLALON, B. VIOLETTE, E. WERFELI.

**Absents excusés** :

P. BOULET pouvoir à B. LLORET

E. HUOT-MARCHAND pouvoir à E. GUYOT

A. MAZINGUE-DESAILLY pouvoir à B. JACQUEMARD

C. MONIS ARRAIOL pouvoir à E. WERFELI

R. PESCHEUX pouvoir à A. PINCHEMAILLE.

La séance est ouverte à 20 H 55.

**ORDRE DU JOUR** :

- Approbation de la convention de reversement de la taxe sur la consommation d'électricité.

- Avenant au contrat d'affermage avec la Lyonnaise

- Demande de subvention départementale dans le cadre du plan de relance de l'investissement des collectivités essonniennes.

- Taxe d'urbanisme – demande de remise gracieuse de pénalités de retard.

- Présentation du rapport d'activité 2014 de la CCPL

- Création d'une commission municipale pour l'harmonisation de la signalisation et des entrées de ville

- Création d'une commission économie d'énergie éclairage public

- Questions diverses



## Conseils municipaux

**Séance du 28 septembre 2015**

▪ **APPROBATION DE LA CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité APPROUVE le reversement de la TCFE perçue par la CCPL à la commune de Gometz la Ville.

ET DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

▪ **AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE AVEC LA LYONNAISE DES EAUX**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE de reporter ce vote au prochain Conseil afin de pouvoir délibérer avec la nomenclature des tarifs demandée au prestataire.

▪ **DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DE L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES ESSONNIENNES :**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- PREND ACTE du montant de l'enveloppe financière allouée à la commune par le Département et de l'effort financier minimum restant à la charge de la commune

- APPROUVE le programme des opérations suivant pour un coût prévisionnel de 66 729,95 € HT

1/ Liaison douce route de Beaudreville 23 631,75 €

2/ Sente piétonne rue de Janvry/de la sortie de l'allée des blés au rond-point 23 306,30 € HT

3/ Panneau d'information sur la place de la Mairie

19 791,90 € HT

- SOLLICITE pour la réalisation de ces opérations l'octroi d'une aide financière par le département, d'un montant total de 46 803 € HT

- PREND ACTE de la part d'autofinancement minimum restant à la charge de la commune, fixée à 20% ;

- ATTESTE de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre de ladite convention

- S'ENGAGE :

1/ A ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation de la convention d'aide financière par la Commission permanente du Conseil départemental ;

2/ A mentionner la participation financière du Département sur le chantier et à inviter le Président du Conseil départemental ou son représentant à l'inauguration des aménagements et équipements subventionnés s'il y a lieu ;

3/ A prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;

4/ A conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans ;

5/ A satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'une convention d'aide financière selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

▪ **TAXE D'URBANISME - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITES DE RETARD**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- REFUSE la remise gracieuse de 921€ (taxe d'urbanisme) au profit de la SCI GOMETZ

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

▪ **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DE LA CCPL**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Limours pour l'année 2014.

▪ **CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE POUR L'HARMONISATION DE LA SIGNALISATION ET DES ENTREES DE VILLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE de la création d'une commission municipale Harmonisation des signalétiques et des entrées de ville.

DESIGNE comme membre de la commission B. JACQUEMARD, A. MAZINGUE-DESAILLY, E. HUOT-MARCHAND, R. PESCHEUX, B. LLORET, E. GUYOT, A. PINCHEMAILLE.

▪ **CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE ECONOMIE D'ENERGIE ECLAIRAGE PUBLIC**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE de la création d'une commission municipale économie d'énergie et éclairage public.

ET DESIGNE comme membre de la commission B. JACQUEMARD, C. MONIS ARRAIOL, R. PESCHEUX, B. LLORET, M. GIRARD, E. WERFELI, E. GUYOT, A. PINCHEMAILLE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H15.

## Elections régionales 2015

6 et 13 décembre : scrutin dans de nouvelles frontières régionales

Les élections régionales auront lieu les 6 décembre (1<sup>er</sup> tour) et 13 décembre 2015 (2<sup>ème</sup> tour).

### Les têtes de listes en IDF

Lutte Ouvrière	Union Populaire Républicaine	Parti Socialiste	Europe Ecologie Les Verts	Ecologiste	Sans Etiquette	Debout La France	Parti Communiste Français	Front Démocrate Ecologique et Social	Les Républicains Union des Démocrates et Indépendants	Parti Libéral Démocrate	Front National
											
Nathalie Arthaud	François Asselineau	Claude Bartolone	Emmanuelle Cosse	Sylvain de Smet	Jean-Claude Delarue	Nicolas Dupont-Aignan	Pierre Laurent	Alda Pereira-Lemaître	Valérie Pécresse	Aurélien Véron	Wallerand de Saint-Just
Porte-parole de Lutte ouvrière	Président de l'UPR	Président de l'Assemblée nationale, député de Seine-Saint-Denis	Secrétaire nationale EELV, conseillère régionale d'Ile-de-France	Conseiller régional EELV sortant d'Ile-de-France et conseiller municipal de Mériel	Président de SOS usagers	Président de Debout la France, député de l'Essonne	(FDG) Secrétaire national du PCF	Ex-maire PS de Noisy-le-Sec	(LR) Députée des Yvelines, présidente sortante du groupe LR au conseil régional d'Ile-de-France	Président du Parti libéral démocrate	Trésorier du FN et conseiller régional sortant de Picardie
Source : lemonde.fr											

### Comment voter par procuration ?

Si vous êtes absent le jour d'une élection, vous pouvez vous faire représenter par un autre électeur (le mandataire).

Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions :

- être inscrit dans la même commune que son mandant
- ne pas avoir reçu d'autre procuration en France

### Où faire la démarche ?

Vous devez vous présenter au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. (Si votre état de santé ou une infirmité sérieuse empêche le déplacement, vous pouvez demander qu'un personnel de police se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité).

### Quelles pièces sont nécessaires ?

Vous devez présenter un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple) et remplir un formulaire (le formulaire cerfa n°14952\*01 disponible sur internet ou sur place) où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance).

### Dans quels délais ?

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie.

### Durée de validité

La procuration est établie pour une seule élection. Toutefois, le mandant peut aussi l'établir pour une durée limitée. Le mandant indique la date du scrutin et précise si la procuration concerne, le 1er tour, le 2nd tour ou les 2 tours. Il est possible de choisir le même mandataire pour les 2 tours de l'élection ou bien un mandataire différent pour chaque tour (chaque mandataire doit être inscrit dans la même commune que le mandant).

Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, à votre bureau de vote, et vote en votre nom dans les mêmes conditions que les autres électeurs.



ACTIVITÉ DE COACHING PERSONNEL

## Bienvenue « Avec mon Coach »

Claudine, éducatrice sportive, vient de s'installer en septembre à Gometz la Ville, au dessus du magasin Chrono Running, à l'Espace des 3 Quartiers, à côté de notre boulangerie.

Cette ancienne gymnaste passionnée a décidé de transmettre son goût du sport et vous propose un coaching sportif qui s'adapte à vos besoins et à votre rythme. Dans son antre, pas de stress, ni de précipitation, elle prend le temps avec vous de prendre soin de votre santé, de cultiver votre corps en harmonie avec ce que vous recherchez et les objectifs que vous souhaitez atteindre.

Dynamique et experte, elle sera attentive à vos postures et vous guidera pour que les exercices soient efficaces et bénéfiques.

Elle vous accueille dans sa salle de fitness avec plus de 20 équipements, 3 appareils de cardio-training et 7 postes de musculation, tout ceci afin de vous offrir une grande variété d'exercices.

### Que vous souhaitez :

- améliorer votre condition physique, retrouver la forme,

- développer vos capacités physiques pour progresser dans votre sport,
- faire du sport selon vos possibilités,
- vous remettre en forme après la naissance de votre enfant,
- bouger tout simplement ...

### Que vous soyez :

- grand sportif,
- sportif,
- pas du tout sportif,
- voir allergique au terme « Sport »...

Claudine sera là pour vous guider, vous accompagner, vous motiver, vous écouter, pour atteindre vos objectifs ou réaliser vos souhaits, tout cela dans un climat de confiance et de bonne humeur.

Claudine vous propose 3 services :

### 1 - Le coaching personnel

Avec sa salle de sport privatisée, votre coach est là pour établir votre programme personnalisé, vous guider et vous motiver à chaque séance en solo, duo voir trio (si vous souhaitez venir à plusieurs).

**Durée de la session :** 1h

**Tarif :** 40€ en solo, 25€/personne en duo, 20€/personne en trio

**Disponibilités :** mardi et jeudi, de 9h à 18h.

### 2 - Renforcement musculaire en petit groupe

À 10 personnes maximum, vous partagez une séance de sport pour faire du renforcement musculaire avec du petit matériel (poids, élastiques...)

**Durée de la session :** 1h15/semaine

**Tarif :** 250€ l'année

### Disponibilités :

mardi ou jeudi, de 19h à 20h15  
ou le mardi de 20h30 à 21h45.

### 3 - Circuit training en petit groupe

À 10 personnes maximum, vous suivez un parcours de 10 ateliers cardio avec les appareils du cabinet. Toutes les 45 secondes, vous changez d'atelier pour faire travailler tous les muscles pendant la séance.

**Durée de la session :** 1h15/semaine

**Tarif :** 250€ l'année

### Disponibilités :

jeudi de 20h30 à 21h45.

### Avec mon Coach

**3 Espace des 3 Quartiers  
91400 Gometz la Ville**

**Prenez rendez-vous  
au 06.62.48.50.04**

**1ère séance d'essai  
offerte !**

## Bravo à notre boulangerie honorée de 2 papilles d'Or

A l'occasion du 16ème challenge de labélisation « Les papilles d'Or » organisé par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Essonne, notre boulangerie « Le moulin de Gometz », ouverte en octobre 2014, a reçu, lors de la cérémonie de remise des prix le lundi 12 octobre, le label « Papille d'Or 2 papilles » qui récompense le professionnalisme et la qualité de leur travail qui se ressent dans les délicieux produits qu'ils nous proposent.

Nos plus chaleureuses félicitations à Monsieur et Madame DIAS pour cette récompense bien méritée obtenue après seulement un an d'activité valorisant l'excellence par le goût.

Bernard Jacquemard.



### Le Moulin de Gometz

Rendez-vous chez Frédéric Dias pour préparer Noël. Pain aux châtaignes figues pour le foie gras et pain aux figues, abricots ou seigle citron pour le saumon et les huîtres. Egayez le petit-déjeuner avec le pain gourmand aux fruits secs, dont la composition varie chaque jour. Autre valeur sûre, la légère baguette Parisse et sa pointe de levain naturel.

Frédéric DIAS  
3 espace des Trois Quartiers - 91400 GOMETZ-LA-VILLE  
Tél. : 01 60 11 22 02  
Fermeture : dimanche après-midi et lundi

### Papilles d'Or, comment ça marche ?

- Les Papilles d'Or est un challenge organisé depuis 16 ans par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne (CCI Essonne)
- Plusieurs catégories sont proposées : Boucherie, Boulangerie, Caviste, Charcuterie/Traiteur, Fromagerie, Pâtisserie, Poissonnerie, Primeur, Restauration gastronomique, Restauration gastronomique, Restauration traditionnelle, Restauration cuisine familiale, Restauration cuisine du monde, Restauration crêperie, Torrificateur, Panier gourmand.
- Les labellisés Papilles d'Or 2016 se sont inscrits de leur propre initiative pour participer à ce concours.
- Dans un premier temps, tous les candidats Papilles d'Or 2016 inscrits sont présélectionnés selon des critères précis.
- Dans un second temps, un jury itinérant, composé de professionnels et de consommateurs pour chaque catégorie, se rend chez le candidat afin d'évaluer s'il est éligible à recevoir le label «Papilles d'Or».
- La visite sert, au regard des différents critères définis, à attribuer au candidat soit 1 papille, 2 papilles, 3 papilles ou bien 4 papilles.



## Avancement des travaux De notre station d'épuration

Les travaux commencés en Avril 2015 présentent un avancement qui permet à ce jour de mesurer la dimension réelle de ce chantier.

Les travaux de gros œuvre sont partiellement achevés malgré les périodes pluvieuses que nous avons connues pendant la réalisation de ceux-ci.

La mise en place des gros équipements tels que la filtration des eaux usées par BIO DISQUE s'est déroulée sans encombre.

La manutention de ces filtres de 14m de long par 3m de large pesant 14 tonnes à vide n'a posé aucun problème compte tenu du matériel de levage impressionnant mis en place pour l'occasion.

Les éléments techniques tels que le canal de comptage sont actuellement en cours de pose.

Les liaisons de l'ensemble de ces matériels et la réalisation de la zone ZRV sont programmées pour le 4ème trimestre 2015.

La structure du bâtiment technique est maintenant achevée.

Les menuiseries sont en cours de pose.

Les équipements techniques sont actuellement approvisionnés et mis en place sur leurs socles, prêts à être raccordés.

### ■ Prévision de fin de travaux

L'avancement actuel des travaux conforme au prévisionnel de départ laisse à penser que, compte tenu des conditions météorologiques à venir, le délai de 10 mois sera tenu pour la réalisation des installations techniques, portant vraisemblablement la date d'achèvement de celles-ci à **FIN JANVIER 2016**.

Il faut ajouter à cela la période de basculement sur les

nouvelles installations, la période de test, le démantèlement des anciennes installations et le profilage final du terrain.

Il faut considérer que notre nouvelle station d'épuration sera opérationnelle **FIN JUILLET 2016**.

Alain Pinchemaille.





LA NOUVELLE AIRE DE JEUX POUR LES ENFANTS DE LA MATERNELLE  
DU GROUPE SCOLAIRE INGÉNIEUR JEAN BERTIN

## Travaux réalisés

### À l'école

#### Aménagements effectués dans l'enceinte du Groupe scolaire Jean Bertin

##### Nouvelle structure de jeux pour la maternelle

Lors des congés scolaires, il a été procédé au remplacement du jeu destiné aux enfants de la maternelle.

Avec la collaboration des enseignants et parents d'élèves, le choix de ce nouvel équipement a été défini en fonction des besoins et risques de chutes engendrés par ce type d'activité.

La zone de jeux recouverte par un sol souple a été rénovée et étendue vers les jeux à ressort maintenus en place. L'ensemble présente maintenant une surface de jeux homogène et permet aux enfants de se défouler sans risque.

#### Aménagements effectués pour le restaurant scolaire

##### Nouveau raccordement EDF

En fonction de l'augmentation des besoins électriques nécessaires au type de restauration actuellement en place et pour faire face aux problèmes de disjonctions fréquemment rencontrés, il a été procédé à la modification de puissance du raccordement EDF par la mise en place d'un nouveau branchement « Tarif jaune » de 48Kw.

##### Nouveau coffret d'alarme

Le coffret d'alarme qui s'est révélé défectueux après test, a également été remplacé.

##### Nouveau coffret de répartition

En prévision de la réalisation des futurs équipements du sous sol de ce bâtiment, un coffret de répartition a été installé à côté de l'armoire existante. (à noter que toutes ces installations ont été dimensionnées pour permettre l'augmentation de puissance nécessaire à la réalisation des transformations à venir)



##### Cloisons mobiles acoustiques

Afin de compléter le traitement acoustique de la salle de restauration, des cloisons mobiles acoustiques sont venues compartimenter cette surface et permettre ainsi de gérer au mieux les émissions sonores produites par les groupes d'élèves.





LE RIDEAU DU FOYER RURAL A RETROUVÉ TOUTE SA JEUNESSE

## Travaux réalisés

### Au foyer rural

#### ▪ Rafrâchissement du rideau de scène

Que s'est-il passé en juillet dernier au rez de chaussée du foyer rural ?

C'est une période où certains gometziens ont les orteils en éventail au bord de la plage. Oui, mais pas tous. Figurez-vous que sous l'investigation de Geneviève et Emma, quelques uns se sont mis en tête de remettre à neuf le rideau de scène qui était mal en point. Pour le descendre, découdre, rafistoler, recoudre et remonter, une petite semaine a été nécessaire.

Bravo à Thérèse, Geneviève, Emma, les farfadets Xavier et Hervé, sans oublier Georges et les employés communaux.



#### ▪ Nouveaux rangements

Des rangements ont été fabriqués par un artisan ébéniste pour la salle du rez de jardin.



### À l'église

#### ▪ Une nouvelle estrade pour l'église

Fabriquée par un artisan ébéniste, cette nouvelle estrade en châtaigner huilée met en valeur l'autel qui, comme les boiseries, a bien besoin de rénovation !  
Beau travail !

Edwige Huot Marchand.





NOS INSTALLATIONS SPORTIVES

## Respectez les espaces sportifs

*Nous avons la chance de pouvoir bénéficier d'installations sportives à proximité du centre bourg, telles que terrain de tennis, mur de tennis, plateau d'évolution et terrain de foot.*

*Ces derniers temps il a été constaté des dégradations et incivilités lors de l'utilisation de ces installations par des personnes de la commune, voire même accompagnées de personnes venant de l'extérieur.*

### ▪ Courts de tennis vandalisés

*Notamment sur les courts de tennis qui sont souvent squattés par des personnes non inscrites à la section tennis de Culture, Fêtes et Sports, qui, faute de badge d'accès, passent au dessus des grillages ou au dessous, provoquant ainsi des dégradations matérielles bien visibles.*



*De plus, afin d'agrémenter leurs ébats sportifs, ces personnes consomment diverses boissons sur les courts et n'hésitent pas à fracasser les bouteilles de verre sur le sol, rendant impossible le jeu après leur passage.*

*A plusieurs reprises les personnes responsables ou membres de la section tennis et certains élus se sont fait crûment invectiver par ces troubleurs au risque d'en venir aux mains.*

***Il est demandé à chacun de respecter les règles de bon usage des installations mises à disposition des associations et de se conformer aux dispositions spécifiques des diverses activités. (renseignements à prendre en mairie si besoin).***

*Nota : Tous dégâts occasionnés et débordements peuvent être associés à des dégradations du bien public et au trouble de l'ordre public pénalement réprimables.*

*Pour l'heure, il a été procédé, pendant les vacances de la Toussaint, au nettoyage complet par une société spécialisée et les grillages seront réparés prochainement.*

*Nous espérons que de telles dégradations ne se perpétueront plus et que la mobilisation de tous arrêtera ces malveillances.*

*Alain Pinchemaille.*



## ■ Terrain de foot et plateau d'évolution souillés

Le problème récurrent sur ces deux sites est qu'ils sont constamment visités par les chiens de la commune, accompagnés de leurs maîtres ou pas.

Ces installations sportives sont principalement utilisées par les enfants dans leurs activités physiques à l'école ou dans les associations.

La bonne volonté des encadrants et des animateurs est arrivée à son paroxysme.

Il ne peut être question de passer un quart d'heure à chaque cour pour « déminer » le terrain pour permettre aux enfants de se dépenser physiquement sans craindre l'incident qui les humilierait et les salirait pour le reste de la journée.



Des solutions simples, déjà évoquées dans les précédents numéros du gometzien, existent pourtant.

**Pour les voies de circulation et espaces public :**  
**il est impératif de procéder au ramassage des déjections canines**



**LES CROTTES  
C'EST DANS LE SAC**

**Pour les zones d'activités terrain de foot, aire de jeux des enfants :**  
**exclusion totale des chiens**



**CHIENS INTERDITS**

Nous comptons sur la mobilisation de tous pour que ces problèmes récurrents s'arrêtent pour le bien-être de tous.

Alain Pinchemaille.

# Les titres de transports

## Dans notre région

### Le savez-vous ?

▪ **Les lignes de transports scolaires sont ouvertes à tous**

Les lignes de transports scolaires régulières sont accessibles à tous les voyageurs (munis d'un simple titre de transport) et peuvent être un bon complément des lignes de transport en commun.

▪ **Navettes gratuites entre Gometz la Ville et le Centre Commercial Les Ulis tous les mardis !**

La CCPL a mis en place des navettes gratuites tous les mardis (sauf jours fériés), ouvertes à tous et sans réservation pour vous rendre au centre commercial Les Ulis :




- Aller : Gometz la Ville (Mairie) à 09h43 -> Arrivée à Centre Commercial Les Ulis (Arrêt 39-19) à 09h52

> Retour : Centre Commercial Les Ulis (Arrêt 39-19) à 11h30 pour Gometz la Ville




- Aller : Gometz la Ville (Route de Janvry) 09h54 -> Arrivée à Centre Commercial Les Ulis (Arrêt 39-19) 10h03

> Retour Centre Commercial Les Ulis (Arrêt 39-19) à 11h55 pour Gometz la Ville

### ▪ Principaux titres de transports

Titres de transport	Validité	Population concernée	Conditions d'attribution	Points de vente
 <p><b>Ticket t+</b></p>	<p>Permet de voyager sur la totalité des réseaux RER dans Paris, métro, tramway, funiculaire, bus et T Zen. Correspondances métro-métro, RER-RER et métro-RER dans Paris pendant 2 heures à partir de la validation d'entrée sur le réseau. Permet de faire un trajet pendant 1h30 entre la première et la dernière validation, chaque montée étant validée.</p> <p><b>Attention : pour lignes 91-02 et 91-03, du fait des longues distances, prévoir deux tickets pour rejoindre Briis-sous-Forges à Massy.</b></p> <p>Le ticket d'accès à bord, vendu à l'unité dans les bus, est valable pour un trajet avec le bus dans lequel il a été acheté. Il ne permet pas de correspondance.</p>	Tout le monde	Aucune	Stations et gares RATP et SNCF, commerces agréés
 <p><b>Mobilis</b></p>	<p>Forfait valable sur <b>une journée entière</b> pour voyager autant de fois que l'on veut à l'intérieur des zones choisies, sur tous les modes de transport (sauf accès aux aéroports).</p>	Tout le monde	Aucune	Stations et gares RATP et SNCF
 <p><b>Cartes navigo</b></p>	<p><b>Navigo Mois ou Navigo Semaine</b> Forfaits permettant de voyager autant de fois que l'on veut à l'intérieur des zones choisies, sur tous les modes de transport sauf Orlyval. Valables un mois ou une semaine.</p> <p><b>Navigo Annuel</b> Forfait permettant de voyager en illimité dans les zones choisies d'Île-de-France. Valable un an, renouvelé par tacite reconduction dans le cadre d'un forfait payé par prélèvements.</p> <p>Navigo annuel toutes zones à 770 €. Ces titres sont remboursés à hauteur de 50 % par les employeurs aux salariés pour les zones nécessaires aux déplacements domicile-travail.</p>	Tout le monde	Aucune	Agence commerciale, navigo.fr; stations et gares RATP et SNCF

### ▪ Principaux titres de transports scolaires

Titres de transport	Validité	Population concernée	Conditions d'attribution	Points de vente
 <p><b>Imagine-R</b></p>	<p><b>Lignes régulières.</b> Le forfait imagine R est valable 1 an et vous permet de voyager de façon illimitée dans la région Île-de-France. Pour tous les forfaits (quelle que soit la durée), la période de validité va du premier jour à 0h au dernier jour à 24h.</p> <p>Vous pouvez vous déplacer sur tous les modes de transport d'Île-de-France, Métro, RER, Bus, Tramway et Train à l'exception de la ligne Orlyval, de Filéo / AlloBus-Roissy CDG (pour les scolaires), des Navettes Air France, des lignes à réservation de la SNCF et des lignes à tarification spéciale Optile.</p> <p><b>Prix 2015-2016 : 333,90€ toutes zones + Subvention de 50 % du Conseil Départemental de l'Essonne (si domicile et établissement scolaire situés en Essonne)</b></p> <p>Exemple : lignes scolaires du collège Jean Monnet à briis-ous-Forges, du collège Michel Vignaud à Limours, du Lycée Jules Verne à Limours, ...</p>	Jeunes résidant en Île-de-France	Apprentis, étudiants ou élèves (formation reconnue par l'éducation nationale)	Stations et gares RATP et SNCF Transilien + transporteur Savac
 <p><b>Carte scolaire bus lignes régulières</b></p>	<p><b>Lignes régulières.</b> Valable les jours de classes, pour un aller-retour quotidien entre le domicile et l'école.</p> <p><b>Prix 2015-2016 : 127€</b></p> <p>Exemple : lignes scolaires du collège Jean Monnet à briis-ous-Forges, du collège Michel Vignaud à Limours, du Lycée Jules Verne à Limours, ...</p>	Élèves dans le respect de certaines conditions	3 km ou plus entre le domicile et l'établissement scolaire, avoir moins de 21 ans	transporteur Savac ou sur optile.com
 <p><b>Carte Scol'R</b></p>	<p><b>Circuits spéciaux scolaires en grande couronne.</b> <b>Prix 2015-2016 : 115€ pour les élèves Essonnais scolarisés en Essonne</b></p> <p>Exemple : transports spéciaux des écoles élémentaires et maternelles, transports vers le Collège Jean Moulin à La Norville en classe CLA, ...</p>	Élèves dans le respect de certaines conditions	3 km ou plus entre le domicile et l'établissement scolaire, avoir moins de 21 ans	Organisateur local ou Conseil Départemental 91



NOUVELLE AIRE DE COVOITURAGE

## Roulez collectif

### Une aire de covoiturage bientôt mise en place à Gometz la Ville

#### Les transports en Essonne

L'Essonne est un territoire où 90% des déplacements motorisés se font en voiture.

Les conséquences sont lourdes sur le plan environnemental et sur le budget des ménages.

#### Les actions

Dans le cadre de sa politique de développement durable et solidaire, le Conseil départemental de l'Essonne cherche à faciliter la mise en relation des personnes habitant ou travaillant en Essonne qui souhaitent pratiquer le covoiturage.

Ses principes : Encourager, simplifier et développer la pratique du covoiturage en mettant en place un réseau d'aires de covoiturage sur les parkings existants (ex : supermarchés).

A ce titre,

**une aire de covoiturage va bientôt être mise en place sur le parking du Super U** grâce à l'accord de M. Lecouvé, son gérant.

#### Comment faire du covoiturage ?

Un site internet a été mis en place pour permettre de trouver des partenaires et de se réunir pour se déplacer à moindre frais : <http://covoiturage.essonne.fr/>.

Ce site s'adresse à toute personne devant se déplacer en Essonne sur les mêmes trajets, pour son travail, ses études ou ses loisirs, quotidiennement ou occasionnellement.

Simple d'utilisation, il propose aussi de nombreux services et conseils pour un covoiturage.

#### Marche à suivre :

**Inscription** : cliquez sur le lien "S'inscrire" en haut à droite de votre écran. Renseignez votre identité et vos coordonnées.

**Rechercher un trajet** : C'est possible même sans vous inscrire. Toutefois, nous vous conseillons de vous inscrire pour pouvoir rentrer en contact avec les autres membres.

**Proposer un trajet** : Déposer gratuitement une annonce de covoiturage pour rencontrer des covoitureurs avec qui partager vos trajets et vos frais.

Proposez le trajet que vous souhaitez partager :

- Saisissez votre ville de départ et d'arrivée (une liste de possibilités vous est proposée.)

- Validez la ville souhaitée (pour certaines villes, des lieux vous sont proposés)

- Une fois le trajet proposé, n'hésitez pas à contacter d'autres membres.

**Contacteur un membre du service** : Une fois inscrit, vous pouvez contacter n'importe quel membre inscrit sur le service.

Jérôme Villalon.





FISSURES DUES À LA SÉCHERESSE

# Catastrophe naturelle

## Êtes-vous concernés à Gometz la Ville ?

Plusieurs gometziens ont eu des problèmes de fissures sur les murs de leur pavillon suite aux très fortes chaleurs de cet été.

Afin de pouvoir bénéficier d'une prise en charge par votre assureur, une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle doit être faite.

### ▪ Mobilisation générale

Si vous avez identifié ces problèmes sur votre construction, merci de signaler les sinistres en mairie par un courrier et surtout déclarer le sinistre à votre assureur dans les plus brefs délais.

### ▪ L'action qui sera menée par votre commune

1. La commune réunira tous les courriers et ajoutera un plan de la commune avec indication de l'emplacement des personnes concernées ;
2. Elle remplira le formulaire de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle,
3. Elle enverra le formulaire et les courriers avec le plan à la Préfecture en recommandé.

### ▪ L'action qui sera menée par la préfecture

Une fois réceptionné, la préfecture instruira le dossier et demandera et collectera sans délai l'ensemble des rapports nécessaires à l'analyse du dossier (Météo France, rapports de sols etc...).

La préfecture fait ensuite parvenir au Ministère de l'Intérieur un dossier par commune comprenant uniquement le formulaire de demande communale et les rapports des services techniques.

Les dossiers adressés par le Préfet au Ministère de

l'Intérieur sont soumis à l'examen d'une commission interministérielle. Celle-ci se réunit mensuellement et exceptionnellement en tant que de besoin.

### ▪ Trois possibilités sont à envisager :

- La commission ajourne le dossier communal dans l'attente d'informations complémentaires lui permettant de statuer définitivement.

- La commission émet un avis favorable, l'état de catastrophe naturelle est reconnu pour la commune par un arrêté interministériel qui paraît au Journal Officiel.

- La commission émet un avis défavorable, l'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée, le dossier est clos, sauf à ce que de nouveaux éléments probants permettent son réexamen. Un arrêté interministériel paraît au Journal Officiel.

Dans les deux derniers cas, dès parution au Journal Officiel de l'arrêté interministériel, la préfecture notifie la décision, assortie d'une motivation, aux maires qui informent ensuite leurs administrés.

Les assurés disposent ensuite d'un délai de 10 jours au maximum, après la publication de l'arrêté interministériel au journal officiel, pour faire parvenir à leur compagnie d'assurance un état estimatif des dégâts ou de leurs pertes.

Sauf cas de force majeure, les assureurs ont l'obligation d'indemniser les personnes sinistrées dans un délai de trois mois à compter de la date à laquelle leur a été remis l'état estimatif des dommages et pertes subies, ou bien, si elle est plus tardive, à compter de la date de publication de l'arrêté interministériel.

Bertrand Violette.



AYEZ LA MAIN VERTE

## C'est l'heure de la rentrée

### Préparez vos plantes avant l'hiver

*Cet été chaud et ensoleillé a été favorable aux floraisons généreuses et époustouflantes surtout si vos plantes étaient arrosées !!!*

*Mais pour renouveler cette expérience, il faut dès maintenant sauvegarder les plus sensibles du froid.*

- *Rentrez au chaud les plantes vertes que vous avez pu sortir à l'abri du soleil (figus, cactées, hibiscus, bonsaï...)*
- *Mettez en local hors gel et lumineux vos plantes méditerranéennes (laurier rose, agrumes, olivier ...)*
- *Protégez sous un tapis de feuilles , si possible imperméable, les plantes sensibles au grand froid (amaryllis, fuchsia, arum, gunnera ...)*
- *Arrachez vos bulbes d'été (glaïeul) vos rhizomes fragiles (dahlia, bégonia ...)*
- *Ne jetez pas le plus précieux !*

*Pour amender votre terre, vous pouvez vider le terreau de vos bacs à fleurs sur votre compost, pour en récupérer au moins la structure, ramassez vos feuilles mortes pour les composter ou protéger vos massifs et ainsi favoriser la vie microbienne et les auxiliaires du sol.*

- *Ramassez aussi vos pommes de pin bien sèches pour allumer le feu ou vous en servir de paillage au pied des rhododendrons ou d'abri pour les hérissons qui pourraient chercher à hiberner...*
- *Si vous observez bien les oiseaux, de plus en plus d'espèces apparaissent pensez à leur suspendre des nichoirs en hauteur (loin des chats ou autres prédateurs) où vous pourrez par grand froid apporter eau, petites boules de graisse et de graines pour les aider à survivre.*

- *Enfin après les tailles d'automne et le ménage du jardin avant l'hiver, pensez à préparer le printemps !*

*C'est le moment de planter vos bulbes (crocus, tulipes, jacinthes...) et vos annuelles (pensées, primevères...). Vous pouvez aussi diviser vos touffes de vivaces et multiplier les touches de couleurs. Ainsi jardin sera magnifique car la nature est très souvent magique !*

*À la sainte Catherine « tout bois prend racine » faites donc l'expérience des plantations d'automne, en multipliant vos arbustes ou vos petits fruits (framboisiers, groseilliers ... ) ou en plantant vos arbres fruitiers et d'ornement, c'est le moment propice de penser à l'avenir !*

*Bel Automne à tous !*

*Raymond Pescheux.*

### Vous vendez votre maison ?

*Vous devez contacter la Lyonnaise des Eaux au 0.810.383.383 qui effectuera à votre domicile une conformité des branchements d'assainissement aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.*



RETOUR SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE DES ÉCOLIERS DU GROUPE SCOLAIRE INGÉNIEUR JEAN BERTIN

## Rentrée scolaire 2015

### Les nouveautés de cette année 2015-2016

#### ▪ Fermeture d'une classe

Suite à la baisse du nombre d'élèves du groupe scolaire Ingénieur Jean-Bertin cette année, l'éducation Nationale a ordonné la fermeture d'une classe à la rentrée 2015.

#### ▪ Le bungalow n'est plus utilisé pour le scolaire

Le bungalow est donc maintenant affecté au soutien RASED et aux activités périscolaires (NAP et garderie).

#### ▪ Baisse des tarifs des NAP et ouverture à plus d'une NAP par semaine

Comme l'année passée, la commune a choisi de proposer 1 heure de NAP ou étude tous les soirs de 16h à 17h.

Les membres du conseil municipal, en plus des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement qui contraignent les communes à réduire drastiquement leurs dépenses, ont voté une diminution de la participation demandée aux familles. Ces dernières ont également eu la possibilité cette année d'inscrire leur enfant à plusieurs activités par semaine.

#### ▪ Les NAP renouvelées pour 2015-2016

Les activités proposées l'an passé ayant eu un grand succès sont renouvelées cette année :

- **Théâtre** avec Geneviève DUMONT de l'association ANIMUSIC.
- **Musique** avec Philippe DUMONT de l'association ANIMUSIC.
- **Sport pour les élémentaires** avec Benjamin CLAIRAC, intervenant sport pour l'école.
- **Multi-activités pour les maternelles** avec Dominique RENOUX, employée municipale.

- **Cuisine** animée cette année par Agnès NGUYEN, employée municipale.

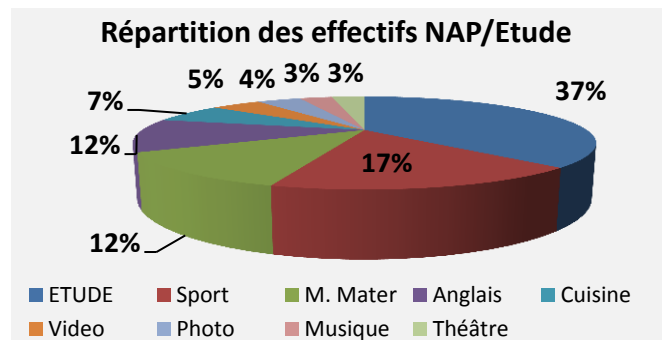
#### ▪ Les nouvelles NAP de 2015-2016

De nouvelles activités sont proposées cette année :

- **Photo** par Remi RIOUX intervenant de la MJC d'Orsay
- **Vidéo** par Mickaël BEDART, intervenant de la MJC d'Orsay
- **Anglais** par Mme BEAU, enseignante de la société Etudéo
- **Sport** pour les grandes sections de maternelle par Benjamin CLAIRAC

#### ▪ L'étude surveillée

6 heures d'études surveillées sont également proposées avec Mme Lloyd, Mme Wanlin et M. Lloyd, enseignants de l'école.



#### Les effectifs NAP/Étude

115 enfants sont inscrits cette année aux NAP ou étude, soit 63% des élèves du groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin.

Aurore Mariaud.



NOUVEAUX POINTS DE COLLECTE DES OUTILS D'ÉCRITURE

## Recyclage à l'école

### Mobilisation à l'école pour recycler les produits écoliers usagés

#### ▪ Comment est organisée cette collecte ?

Les instruments d'écriture sont des outils simples et d'utilisation quotidienne, que ce soit à la maison ou au travail. La mairie de Gometz la Ville s'est inscrite en tant que brigade de collecte des outils d'écriture auprès de la société TerraCycle.

C'est ainsi très simple de les recycler et de faire un pas de plus en faveur de la protection de l'environnement.

#### ▪ Quels sont les produits recyclés ?

Tous les stylos (à l'exception des crayons à papier) peuvent être collectés : stylos à bille, feutres, porte-mines, effaceurs, marqueurs, surligneurs, correcteurs en tube ou en souris peu importe leur marque ou leur matière.

**ATTENTION** : tubes de colle, gommes et autres objets coupants qui peuvent nuire au processus de recyclage ne sont pas acceptés, nous vous serons donc reconnaissant de bien faire attention à ne pas inclure ce type d'objet.

#### ▪ Quelle 2<sup>ème</sup> vie pour ces objets ?

TerraCycle les recycle ensuite en biens de consommation courante tels que bancs publics, porte crayon, arrosoirs ou en matière première.

De cette manière, les Instruments d'Écriture usagés connaissent une seconde vie !

#### ▪ Cadeau bonus pour la CDE !

De plus, chaque kilo collecté rapporte 2€ à la Caisse des Écoles !

#### ▪ Où les collecter ?

Donnez vos vieux stylos hors d'usage à votre enfant pour les déposer dans les collecteurs qu'ils ont confectionnés ou apportez-les en mairie où un collecteur a été mis à votre disposition à cet effet.

Les stylos usagés sont envoyés à TerraCycle



Les stylos usagés sont recyclés en divers produits finis



Une fois usagés à leur tour, ces produits peuvent être renvoyés à TerraCycle

Aurore Mariaud.

# PARENTS D'ÉLÈVES 2015 2016

NOUVEAUX REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

## Nouvelles élections

### Les représentants des parents d'élèves ont été désignés

Le vendredi 9 octobre 2015 a eu lieu l'élection des représentants des parents d'élèves du groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin pour l'année 2015-2016.

#### ▪ Qui étaient les candidats ?

Cette année encore, deux listes de représentants d'élèves ont été constituées, toutes deux soucieuses du bien-être des enfants :

- **Liste Schuchter** : Delphine Schuchter, Sonia Pialat, Stéphanie Robert, Witold Gorski, Stéphanie Davion Jouffre, Maud Ricour, Eric Latil, Christèle Rivaud, Nadège Galon, Touria Veronneau, Isabelle Marie, Thierry Mazza.
- **Liste Le Prunennec** : Fabienne Le Prunennec, Annabelle Voremberg, Jennifer Castanet, Sandrine Guendafa, Florence Lecomte, Jean-Louis Perrocheau, Delphine Flutsch, Anne Decaumont, Narivone Inthavisay.

#### ▪ Quels ont été les résultats ?

- 247 parents inscrits (sachant que les 2 parents d'un élève sont inscrits d'office pour ces élections)
- 138 votants (soit 55,87% de bulletins enregistrés)
- 109 abstentionnistes (soit 44,13% des inscrits)
- 81 votes pour la liste Schuchter (soit 59% des votes)
- 54 votes pour la liste Le Prunennec (soit 39% des votes)
- 3 votes nuls (soit 2% des votes)

#### ▪ Qui seront les représentants ?

Suite à ces résultats, 7 titulaires et 7 suppléants ont été élus eu égard aux 7 classes dans le groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin.

8 postes ont été attribués à la liste Schuchter (4 titulaires et 4 suppléants) et 6 postes ont été attribués à la liste Le Prunennec (3 titulaires et 3 suppléants).

#### Vos représentants pour cette année sont :

##### ▪ Titulaires

- Liste Schuchter : Delphine Schuchter, Sonia Pialat, Stéphanie Robert et Witold Gorski.
- Liste Le Prunennec : Fabienne Le Prunennec, Annabelle Voremberg et Jennifer Castanet.

##### ▪ Suppléants

- Liste Schuchter : Stéphanie Davion Jouffre, Maud Ricour, Eric Latil et Christèle Rivaud.
- Liste Le Prunennec : Sandrine Guendafa, Florence Lecomte et Jean-Louis Perrocheau.

#### ▪ Comment les contacter ?

Directement devant l'école ou par mail :

Liste Schuchter : [contact.parentsjb@gmail.com](mailto:contact.parentsjb@gmail.com)

Liste Le Prunennec : [parents.gometz@gmail.com](mailto:parents.gometz@gmail.com)

Aurore Mariaud.





CARNAVAL 2015

## Caisse des écoles

### Nouveaux membres et animations prévues

*La caisse des écoles est un établissement public communal présidé par le maire.*

#### ▪ Quel est son rôle ?

*Elle intervient en faveur des enfants de l'école Ingénieur Jean-Bertin dans tous les domaines de la vie scolaire (sociale, culturelle, éducative et sanitaire).*

#### ▪ Nouveau bureau pour 2015-2016

*Arrivé au terme du mandat, le bureau a été dissous et de nouveaux membres du bureau ont été élus pour cette nouvelle année scolaire lors de l'élection du 14 octobre dernier.*

*4 membres du bureau de 2014-2015 ont reconduit leur engagement (Sonia PIALAT, Ludyvine JUTIER Névéna LATIL et Stéphanie ROBERT) et 3 nouveaux parents ont rejoint l'aventure.*

*Les membres du nouveau bureau élu sont :*

*Sonia PIALAT (Vice présidente)*

*Ludyvine JUTIER (Titulaire)*

*Névéna LATIL (Titulaire)*

*Julie MIQUEL (Titulaire)*

*Laurence TRAN QUOC (Titulaire)*

*Alexia BEAUFILS (Titulaire)*

*et Stéphanie ROBERT (Suppléante)*

*L'équipe est donc déjà prête à proposer des animations pour vos enfants et compte sur vos dons pour financer des sorties scolaires de qualité pour les élèves du groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin de Gometz la Ville.*

*Un appel à la souscription annuelle est lancé comme chaque année auprès des entreprises des environs et des parents d'élèves et de tous les gometziens sachant que les fonds récoltés sont doublés par la mairie.*

*Alors nous comptons sur votre générosité pour offrir des sorties pour les enfants !*

#### ▪ Le programme des animations au profit de la Caisse des Ecoles

▪ *Dimanche 13 décembre de 15h00 à 18h00 : Fête de Noël (ateliers manuels et venue du Père Noël) au foyer rural*

▪ *Dimanche 31 janvier 2016 à 15h00 : Pièce de théâtre au foyer rural*

▪ *Dimanche 20 mars de 15h45 à 18h00 Carnaval dans les rues de la ville Une animation maquillage et décoration de masques sera proposée à partir de 15h00 au foyer rural.*

▪ *Lundi 28 mars : Chasse aux œufs sur le terrain d'évolution*

▪ *Dimanche 1<sup>er</sup> mai de 8h00 à 13h00 : Vente de muguet devant la mairie et en porte à porte (de 10h00 à 13h00)*

*Bonne année scolaire à toutes et à tous !*

*L'équipe de la Caisse des Ecoles.*



# Café mémoire

## Trouver un soutien à votre combat contre la maladie d'Alzheimer

L'association France Alzheimer Essonne s'adresse aux familles et amis, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.

### ▪ Aide pour les aidants

Son attention se porte en particulier sur les plus proches des malades : les Aidants. Ces personnes sont en effet mobilisées à la mesure de la dépendance lourde de leur malade. Elles sont confrontées à une quadruple charge affective, psychologique, physique et financière dans l'accompagnement de leur malade lequel requiert une vigilance permanente. Pour France Alzheimer Essonne il faut aider l'Aidant afin que soient allégées ses contraintes aussi longtemps qu'il prend soin de son malade à domicile et lorsqu'il est amené à le mettre en institution.

France Alzheimer Essonne s'organise pour : écouter, informer, accompagner, faire se rencontrer les Aidants Alzheimer et soutenir leur cause.

L'association encourage toutes les solutions qui permettent aux Aidants Alzheimer de s'accorder des Temps de Répit.

Son action se fait en lien avec l'Union Nationale France Alzheimer et avec le soutien du Conseil départemental de l'Essonne.

### ▪ Le café mémoire de Gif

Organisés par France Alzheimer Essonne, les cafés mémoire sont destinés aux familles de malades d'Alzheimer ou apparentés afin d'échanger et de s'informer. Les personnes malades sont aussi les bienvenues.

Votre conjoint, parent, voisin, ... souffre de la maladie d'Alzheimer.

Vous voulez apprendre, comprendre ou simplement en parler et partager votre expérience...

Venez nous rencontrer à Gif sur Yvette, les mercredis des semaines impaires, entre 15h et 18h.

Les rencontres sont animées par un binôme bénévole-aidant et psychologue.

La participation est gratuite et ne nécessite pas d'inscription préalable.

### ▪ Les prochains rendez-vous

**Mercredi 18 novembre 2015 :**

L'entrée et la vie en maison de retraite avec Madame Richard, Directrice des Chênes Verts.

**Mercredi 16 décembre 2015 :**

L'Equipe Spécialisée Alzheimer au domicile avec Madame Lanoé, psychomotricienne à l'ESA de notre secteur.

### ▪ L'accès est libre

Vous pouvez venir accompagné d'une personne malade.

Il vous est juste demandé de prendre une consommation.

### ▪ Renseignements

Appelez le 01 64 99 82 72

### ▪ Lieu de Rencontre

Table du Parc (Maison du Parc)

Accès en face de l'entrée du stade M. Pelchat dans le parc de la mairie ou en longeant la rue à gauche de la poste après les parkings

91190 Gif-sur-Yvette.

Edwige Huot-Marchand.



## Lutter contre le cancer du sein

Entre 50 et 70 ans,

la mammographie est recommandée tous les 2 ans

### ▪ Mobilisez-vous, sauvez des vies !

Détecté à un stade précoce, le cancer du sein peut être guéri dans plus de 90 % des cas mais aussi être soigné par des traitements moins agressifs entraînant moins de séquelles. Le dépistage du cancer du sein permet de prévenir cette maladie qui touche 1 femme sur 8.

Pourtant, près de la moitié des Essonniennes ne se fait toujours pas dépister ou pas régulièrement.

### ▪ L'opération Octobre rose

C'est pourquoi la CPAM de l'Essonne participe aux côtés de l'ADMC91 (Centre de coordination des dépistages du cancer sur le département) à la onzième campagne d'octobre rose, qui se déroule du 1er octobre au 15 novembre.

### ▪ Vous avez des questions ?

L'association « Le Cancer du Sein, Parlons-en ! » met en place un service vous permettant de poser directement vos questions à notre médecin-cancérologue. Il vous répondra après quelques jours à l'adresse mail que vous aurez indiquée via le formulaire en ligne que vous trouverez à l'adresse suivante :

<http://www.cancerdusein.org/vos-questions/vos-questions-a-notre-medecin-cancerologue>.

(Attention ! Il ne s'agit en aucun cas de consultation en ligne) Les indications et conseils ne remplacent pas un diagnostic médical effectué par un médecin après examen du patient.

Toutes les informations que vous échangez restent totalement confidentielles. Seule votre adresse e-mail est obligatoire afin que le médecin puisse vous répondre, pour inciter les femmes à réaliser une mammographie.

### ▪ Quelles femmes sont plus à risque ?

161 000 Essonniennes sont concernées.

Toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans sont invitées, tous les 2 ans, à réaliser gratuitement une mammographie de dépistage, accompagnée d'un examen clinique pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

Fiable et de qualité, ce dispositif prévoit une double lecture de la mammographie par deux radiologues.

En 2014, 34 664 dépistages organisés ont été réalisés.

Alors, n'hésitez pas, faites-vous dépister !

### ▪ Comment être prise en charge ?

Vous vous posez des questions sur ces dépistages ou bien vous avez égaré votre invitation, n'hésitez pas à contacter l'ADMC91, l'association qui gère les dépistages des cancers dans l'Essonne.

Si vous n'avez pas de bon de prise en charge contactez l'ADMC91

- par téléphone au : 01 64 90 52 12 (prix d'un appel local)
- par courriel : [sein@admc91.org](mailto:sein@admc91.org)
- par courrier : Association pour le Dépistage des Maladies Cancéreuses - Centre Médical de Bligny - CS 30365 - 91640 Fontenay les Briis

Edwige Huot-Marchand.



## Potager associatif

Participez à l'aventure !

### ▪ Qui ?

*Une quinzaine d'habitants de Gometz la Ville se sont réunis jeudi 16 octobre autour de la proposition de Sylvie et Aurélie de créer une association pour la gestion d'un potager coopératif et de la plantation d'arbres fruitiers sur la commune.*

### ▪ Pour qui ?

*Si comme eux, vous êtes sensibles à ce qui arrive sur vos papilles ainsi qu'à votre santé, venez les rejoindre dans cette aventure.*

*Cette invitation s'adresse à tous les gometziens : jeunes, anciens, jardiniers ou non... avec plus ou moins de temps !*

### ▪ Pourquoi ?

*Un potager coopératif est un lieu où les participants décident ensemble de l'avenir de cet espace.*

*C'est un lieu de vie qui se voudra ouvert sur le quartier, convivial, favorisant les rencontres entre générations et entre cultures.*

### ▪ L'esprit du potager associatif

*Deux choses importantes seront la base de ce potager :*

- **Une gestion écologique** : aucun produit non naturel ne sera utilisé. C'est un terrain d'expérimentation pour des pratiques respectueuses de l'environnement. Il participe au maintien de la biodiversité en milieu urbain et à la diffusion des connaissances sur ce milieu.
- **Une sélection des variétés anciennes** : dans la mesure du possible nous essaierons de trouver des semences paysannes et planter des anciennes variétés de fruitiers.

*Ce projet coopératif accepte toutes les personnes qui souhaitent s'y investir d'une manière ou d'une autre.*

### ▪ Plus d'infos ?

*Envoyez-nous un email à [potago@laposte.net](mailto:potago@laposte.net).*

*Estelle Guyot.*



MANGEZ BIEN, MANGEZ AGRICULTURE RAISONNÉE LOCALE

## Achetez local

**chez André Lacheney au hameau de La Vacheresse à Gometz la Ville**

*Dans notre village, André, agriculteur-maraîcher, exploite 70 ares en culture de légumes.*

*Il produit et vend ses légumes et fruits de saison, élève poules et poulets, vend des œufs garantis « coques » et est reconnu par le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse avec le label « Agriculture raisonnée ».*

*Allez lui rendre visite pour découvrir ses produits de saison au goût incomparable et des variétés anciennes de légumes de notre terroir.*

*C'est à moins de 3km de la mairie et vous pouvez même vous y rendre à vélo par Beaudreville.*

*Quand je vais y faire mes provisions, à l'arrivée mon panier est plein de boîtes à œufs vides, de sacs papier et plastique, de croûtons de pains rassis pour les poules et je repars, après le brin de causette sympathique, avec un panier chargé de bons produits locaux, sans oublier le rapport qualité/prix intéressant !*

*Ouvert les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 11h à 12h et de 16h30 à 19h.*

*Vous pouvez le contacter :  
01 60 22 02 42 / [andre.lacheney@free.fr](mailto:andre.lacheney@free.fr)*

*Edwige Huot-Marchand.*





## Club des Seniors

### Programmation 2015-2016

*La rentrée, c'est pour tout le monde et le Club des Seniors a également repris ses activités.*

#### ▪ Les prochaines réjouissances :

##### ▪ **Rencontres les mardis 14h00 au Foyer rural :**

- 17 novembre,
- 1<sup>er</sup> et 15 décembre,
- 5 et 19 janvier 2016

*pour partager des jeux de société, goûters, plaisir d'être ensemble...*

- le 19 janvier : galette des rois et Assemblée Générale.

##### ▪ **Balades les mardis :**

*(départ du Foyer rural dès 13h30)*

- les 10 et 24 novembre,
- 8 décembre,
- 12 et 26 janvier 2016.

##### ▪ **Sorties spectacles :**

- mercredi 2 décembre 15h00 à Longjumeau :

*« Un amour de French Cancan »*

*Co-voiturage possible : départ à 13h40 du foyer rural.*

*Tarif groupe = 31€/personne.*

- samedi 23 janvier 16h00 au Palais des Sports :

*« Casse Noisette »*

*Tarif groupe (10 personnes minimum) = 52€/personne*

- jeudi 24 mars 15h00 à l'opéra de Massy :

*« Atmosphère »*

*Tarif groupe = 31€/personne*

*Co-voiturage possible : départ à 13h40 du foyer rural.*

##### ▪ **Sortie restaurant :**

- jeudi 17 mars = lieu à définir

*Le Club participe financièrement aux différentes sorties pour tous les adhérents.*

##### ▪ **Thé dansant le dimanche 14 février :**

- dimanche 14 février 2016, jour de Saint Valentin, participez au thé dansant animé par les jeunes de la commune. (Pensez à réserver cet après-midi dans vos agendas)

##### ▪ **Contact :**

*Pour tout renseignement, inscription, bonne idée...*

*contactez Patricia Rousset, Annette Mazingue-Desailly ou Alain Paris à l'adresse suivante :*

*patricia.rousset@gmail.com.*

*Mieux ! Venez nous voir !*

*Patricia Rousset.*

**Si vous êtes intéressé par les Sorties spectacles, inscrivez-vous rapidement !**

*Auprès d'Annette Mazingue-Desailly  
au 06.70.55.74.60*



LA POÉSIE S'INVITE À ANIMUSIC

## Nouveauté de la rentrée

**Animusic poursuit ce pourquoi elle s'est investie depuis 4 ans**

*Chercher à innover dans le loisir culturel avec originalité mais constance dans le vécu.*

*L'animation théâtrale bien sûr, mais également jouer avec des mots... disons poétiques.*

*En avril prochain, Animusic consacre une soirée au Printemps de la Poésie, l'ouverture d'un atelier de poésies s'impose. D'ailleurs, un groupe de Gometzien s'est formé pour écrire proses, poèmes mais également lire des textes, en découvrir l'esprit dans lequel ils ont été conçus ; un bon lecteur peut mettre l'écrit en valeur.*

*Geneviève prévoit une rencontre mensuelle pour que les adhérents partagent les découvertes de chacun.*

*Si vous êtes intéressé, téléphoner au 01.60.12.06.36 pour participer à cet atelier.*

*Geneviève Dumont.*

*Ouvrir un atelier est pensé depuis un moment, le secret avait été bien gardé, pas comme celui du poème qui suit :*

***Le Petit Secret (par Geneviève Dumont)***

***Il est d'abord chuchoté le petit secret,  
puis de bouche à oreille est répété ;  
d'oreille à maison, de maison à quartier.***

***il court, rebondit, se laisse colporter  
par les nuits et les galets.***

***Il est amplifié, déformé,  
le petit secret.***

***Puis il est hurlé  
aspiré par toute la société.***

***Il devient alors vérité  
que chacun s'applique à commenter.***

***Mais bientôt pour lui le trépas  
un autre secret prendra le pas.***

***Il sera d'abord chuchoté  
ce nouveau secret,***

***puis le bouche à oreilles sera divulgué  
au confessionnal à Monsieur le curé ;***

***à la sourde Mémé il sera crié  
et à son tour fera le tour du quartier***

***Puis chuchoti, chuchota,***

***il ne sera pas mieux gardé***

***que le premier secret.....bah!...***



## Notre patrimoine à tous

### Nouvelle association de notre village

*Des bâtiments de ferme caractéristiques, un porche datant de 1732, des bornes à la croix de Lorraine, le lavoir, des chemins, des mares cadastrées... Avez-vous remarqué ces éléments du patrimoine de notre village ?*

#### ▪ L'histoire de notre église

*Depuis près de 800 ans, le clocher de l'église veille sur les habitants de Gometz la Ville.*

*Des évènements... il pourrait en raconter ce clocher ! Du Moyen Âge à la Révolution... de la Révolution à la seconde guerre mondiale ... jusqu'à nos jours...*

*Lionel Moreau, habitant du village aujourd'hui décédé, racontait comment il était allé sonner les cloches lors du passage du général Leclerc qui montait vers Paris au moment de la Libération...*

*Il avait déployé une telle énergie que la cloche s'était fêlée !*

*En 1993, cette cloche, Marie-Céline-Léontine, a été refondue...*

*Depuis l'été dernier, une magnifique estrade soutient l'autel de l'église. Cependant, comme le disait le curé Mathieu au XVIIIème siècle, « beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire ».*

*En effet, le temps passe laissant des traces qui demandent toute notre vigilance et notre attention afin de préserver ce patrimoine qui fait la fierté de notre village. Entre drames et festivités, entre funérailles, mariages, concerts ou retrouvailles dominicales, l'église continue de nous accueillir, ouvrant tout grand ses portes dès que nous souhaitons nous rassembler pour vivre ensemble un moment fort de la vie.*

#### ▪ D'autres exemples de notre patrimoine

*D'autres exemples de notre patrimoine valorisé :*

- *La girouette a été réinstallée ;*
- *le site du lavoir a été rénové ;*
- *l'aérotrain Bertin qui fit ses essais chez nous est encore présent par la sculpture de Georges Saulterre, à la sortie vers Limours, et par la voie verte aménagée au long de la voie expérimentale...*

#### ▪ La création d'une amicale

*Pour notre village, des « amoureux du patrimoine » souhaitent se regrouper en amicale : cela permettra, avec la participation de tous ceux qui le souhaitent, de poursuivre l'entretien et la mise en valeur des biens historiques légués par nos prédécesseurs, de faire connaître leur histoire, de rassembler documents et photos...*

*Pierre Rousseau, qui a déjà exploité nos archives et nous a transmis une mine d'informations par ses recherches, avait formé un vœu en 1984 « ... que cette étude tente d'autres chercheurs et qu'elle puisse être approfondie ; le sujet le mérite ! »*

*Bienvenue à tous ceux qui souhaitent rejoindre l'équipe !*

#### ▪ Rejoignez l'AMIGOVILLE

*Amicale pour la valorisation du patrimoine de Gometz-la-Ville*

*Contact : [contact@amigoville.org](mailto:contact@amigoville.org)*

*Les amoureux du patrimoine.*





## Pour le plaisir de chanter ensemble !

### ▪ Pour qui ?

*Pour toutes celles et ceux qui ont envie de chanter ensemble, mais qui hésitent et veulent s'y essayer. Aucune connaissance musicale nécessaire pour nous rejoindre*

*Donc cette discipline est ouverte à tous de 10 à 99 ans.*

### ▪ Quand ?

*Les mardis de 17h30 à 19h*

### ▪ Où ?

*Au rez de jardin du foyer rural de Gometz la Ville*

### ▪ Pour apprendre quoi ?

*Technique vocale et répertoire varié ,chanson française, œuvres classiques, traditionnel folklorique pour tous*

### ▪ Avec qui ?

*L'Atelier Choral Gometzien,  
dirigé par Edwige HUOT-MARCHAND, chef de chœur de la chorale Arabesque de Gif sur Yvette*

### ▪ Tarif :

*Cours gratuit, assiduité souhaitée*

### ▪ Renseignements sur place le mardi ou auprès de :

*Thérèse Chatry 01 60 12 59 40 gerard.chatry@orange.fr*

*Marjorie Sanger 01 60 12 42 11 sanger.david@wanadoo.fr*

*Edwige Huot-Marchand 06 11 20 66 26 hm\_ed@yahoo.fr*

*Estelle Guyot.*



**GROUPE DE TENNIS ENFANTS**

## Rentrée du tennis

### de Culture, Fêtes et Sports



*La section Tennis de Culture, Fêtes et Sports compte à ce jour 31 inscrits, dont 16 enfants à l'école de tennis et 15 adultes.*

#### ■ Nouveau moniteur pour les enfants

*Cette année c'est Benjamin CLAIRAC qui est le nouvel encadrant de l'école de tennis.*

*Benjamin est bien connu à Gometz la Ville et apprécié des enfants car il encadre également le sport scolaire. Nous lui souhaitons la bienvenue et un temps clément pour l'utilisation des cours extérieurs.*

#### ■ Partenariat intercommunal

*Nous sommes toujours en contact avec les communes voisines de St Jean de Beauregard, Janvry et Gometz le Châtel pour leur proposer un partenariat au niveau de la formation des jeunes. Ceci devrait nous permettre de mettre en commun nos énergies pour que le club de Gometz La Ville soit encore plus actif avec l'optique d'organiser des tournois inter-communes sur nos courts. Nous rappelons à nos adhérents que nous disposons d'un créneau sur un court couvert à Briis sous Forges mis à disposition par la CCPL et la mairie de Briis sous Forges, le samedi de 17h à 18h hors vacances scolaires. (Communauté de Communes du Pays de Limours).*

*Chaque membre de la section peut bénéficier de ce créneau réservé à l'entraînement hivernal, la réservation se faisant auprès de Claire Delhoume-Mercadier ([mercadier.claire@orange.fr](mailto:mercadier.claire@orange.fr)) ou par téléphone au 06 43 59 11 41.*

*Un mail sera envoyé à chaque adhérent pour les modalités de participation.*

#### ■ Nouveauté 2015-2016

- *Mise en place d'une carte Famille (1 enfant inscrit à l'école de tennis pouvant jouer occasionnellement sur les courts sous la responsabilité de ses parents).*

*Pour l'inscription à la section Tennis de trois personnes d'une même famille habitant Gometz la Ville, une réduction sera accordée.*

- *Extension des tarifs des habitants de Gometz la Ville aux communes de Gometz le Châtel, Janvry et St Jean de Beauregard.*

*Nota : Une licence reste obligatoire si nous voulons conserver les avantages procurés par la Fédération Française de Tennis et récupérer d'éventuelles subventions nécessaires à l'entretien et la rénovation des courts de tennis de la commune.*

*La section Tennis de Culture, Fêtes et Sports.*



LA 1ÈRE GUERRE ET SES ÉPREUVES VÉCUES DANS NOTRE RÉGION

## Exposition 1914-1918

**Redécouvrez la vie dans nos villages et la mobilisation des habitants**

Proposé par l'office du tourisme du Pays de Limours, venez vous immerger dans la vie des habitants du pays de Limours pendant les événements de la guerre 14-18.

### ▪ Quand ?

Du samedi 7 novembre au dimanche 15 novembre de 15h00 à 17h00.

### ▪ Où ?

En mairie.

### ▪ Que trouverez vous dans cette exposition ?

Cette exposition se focalise sur la vie au quotidien dans nos quatorze communes durant la "Grande Guerre " avec un focus sur la population civile qui soutint l'effort de guerre pendant toute la durée du conflit.

Cette exposition est structurée suivant quatre volets chronologiques.

#### ▪ Etat des communes du Pays de Limours en 1914

#### ▪ La déclaration de guerre

#### ▪ L'état de guerre au quotidien :

Les sujets abordés : les enfants, la situation agricole, les réquisitions, se nourrir, se chauffer, les transports, les familles et les réfugiés, les emprunts de la défense nationale, l'Eglise catholique, le soutien aux soldats, le courrier.

#### ▪ Les conséquences de la guerre :

Près de 5 millions de Français sont blessés, les 600.000 veuves de guerre, pour le million d'orphelins, la loi du 27 juillet 1917 crée l'Office national des pupilles de la nation, dans le Pays de Limours, 319 militaires sont morts au «champ d'honneur», la France veut honorer tous les combattants.

Cette exposition se complète d'un site Internet, consultable en ligne, où figurent les noms des 319 militaires du Pays de Limours morts au «champ d'honneur», leur commune d'origine, leur métier, les dates et lieux de leur décès..., données vérifiées, mais parfois, hélas, incomplètes.

[www.lagrandeguerre-paysdelimours.fr](http://www.lagrandeguerre-paysdelimours.fr)

Des compléments d'information peuvent être adressés par écrit ou par mail à l'Office de tourisme qui, après vérification décidera de les intégrer au site.

### ▪ Tarif

L'entrée est gratuite pour tous.



SALON ARTS ET GOURMANDISES



## Vos cadeaux pour Noël

Organisé par Culture, Fêtes et Sports



*Le Salon « Arts et Gourmandises » va bientôt ré-ouvrir ses portes le week-end des 14 et 15 novembre pour votre plus grand plaisir !*

*Venez régaler vos yeux et vos papilles à ce 4ème Salon de Noël de Gometz la Ville.*

### ▪ Quand ?

*Le samedi 14 novembre de 13h00 à 19h00  
et le dimanche 15 novembre de 10h00 à 18h00.*

### ▪ Où ?

*Au Foyer rural.*

### ▪ Qu'est ce qu'on y trouve ?

*Le même état d'esprit demeure : privilégier les artisans fabricants et les producteurs.*

*Près de 50 artisans vous y attendent !*

*Vous y découvrirez les métiers de bouche et les créateurs de nos régions qui vous proposeront leurs produits et créations artistiques.*

*Vous aurez un avant-goût de Noël avec notre corne d'abondance remplie de chocolats, vanille, vins, champagnes, poteries, broderies, sculptures, bijoux, tableaux et bien d'autres choses à découvrir ...*

*Vous pourrez même manger sur place !*

### ▪ Tarif

*L'entrée est gratuite pour tous.*

*L'équipe organisatrice de Culture, Fêtes et Sports.*





LOTO FAMILIAL AU FOYER RURAL

## Venez gagner au Loto

Organisé par le Comité de Jumelage



### ▪ Quand ?

Le Samedi 28 novembre, à partir de 20h30.

### ▪ Où ?

Au foyer rural.

### ▪ Comment ça marche ?

Venez en famille, entre voisins ou entre amis remplir vos grilles de loto dans une « ambiance familiale et conviviale » et tenter de gagner de nombreux lots. Les jeunes comme les moins jeunes viennent s'y amuser avec enthousiasme. Venez nombreux, vous ne serez pas déçus !

### ▪ Qu'est ce qu'on gagne ?

1<sup>er</sup> lot : un téléviseur LED HD Continental Edison 81cm (32")

2<sup>ème</sup> lot : une tablette Samsung Galaxy Tab 4 8Go -7"- Blanche

3<sup>ème</sup> lot : une caméra LCD de type GoPro - 12 mégapixels - Marque Française - HD 1080p - étanche 30 mètres

4<sup>ème</sup> lot :

une lumière d'ambiance Philips Livingcolors Micro noire 64 couleurs

et plein d'autres lots :

bons et cadeaux Gomètz Optique, paniers gourmands de Super U, paniers gourmands de Carrefour Market, paniers de la boulangerie Les moulins de Gomètz, bons de réduction coiffure, séance de coaching, sacs de plage, CD, ...

L'équipe du Comité de Jumelage.



4



3



1



2

**Attention, places limitées !**

*Un seul conseil : ne soyez pas en retard !*

*Tarifs : 3€ le carton, 10€ les 4 ou 20€ les 10.*

## Demandez le programme de notre région



Office de Tourisme  
de la Vallée de Chevreuse  
17, rue de l'Yvette  
91400 ORSAY  
01 69 28 59 72  
contact@tourisme-  
valleedechevreuse91.com  
www.tourisme-  
valleedechevreuse91.com

### ▪ Du jeudi 1er octobre au jeudi 17 décembre Exposition Eva Fauconneau et Robert Monestier

Ouverte au public en accès libre  
dans le hall d'accueil de la mairie  
d'Orsay : Lundi au vendredi : 8h30 -  
12h30 / 13h30 - 18h  
Jeudi : 8h30 - 12h / 14h - 18h  
Samedi : 9h - 12h

### ▪ Les mardi 10 à 21h, mercredi 11 à 17h, vendredi 13 à 21h et samedi 14 novembre à 21h

**Théâtre "Le Trésor des De Meuré »**  
au Caf'ART Théâtre à Saint Remy les  
Chevreuse, 8 rue de Versailles  
(parking du cabinet médical) .  
L'histoire : Un fabuleux trésor serait  
caché dans un vieux manoir.... Des  
freins qui lâchent... Un secret bien  
gardé.... une famille de Meuré prête  
à tout. Spectacle tout public. Durée  
1h30. Réservation sur :  
www.mlcastremy.org



Maison du Parc  
Château de la Madeleine  
Chemin Jean Racine  
78472 Chevreuse cedex  
Tel : 01 30 52 09 09  
Fax : 01 30 52 12 43

### ▪ Du vendredi 13 au dimanche 29 novembre

#### Concerts nomades

à Gif-sur-Yvette et Saint-Rémy-lès-  
Chevreuse

La 8e édition aura pour thème la  
dédicace avec une évocation des  
Lettres à une musicienne, de Rainer  
Maria Rilke.

- Gif-sur-Yvette (La Laiterie, atelier  
de Pascal Hemery)

- Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Espace  
Jean-Racine)

Rens : 09 72 97 47 04 ou [http://  
festivalcalisto235.wordpress.com](http://festivalcalisto235.wordpress.com).

### ▪ Du vendredi 13 au vendredi 27 novembre de 20h à 22h30

#### Stage « A la découverte de son propre clown »

Salle de la Poste Gif-sur-Yvette

Public : A partir de 18 ans

Tarif : 70 € (les 3 jours)

Informations et inscriptions :

06 74 79 96 25

ou [contact@tapisvolant.org](mailto:contact@tapisvolant.org)

### Les marchés de Noël

### ▪ Les samedi 28 et dimanche 29 novembre & samedi 5 et dimanche 6 décembre de 10h à 19h

#### Marché de Noël de Janvry

Féérique et unique avec venue du  
Père Noël à la Petite ferme de  
Janvry

### ▪ Les samedi 12 et dimanche 13 décembre

#### Marché de Noël Fontenay les Briis



Théâtre de Bligny  
Centre Hospitalier de Bligny,  
91640 Briis sous Forges  
Téléphone : 01 60 81 90 18

### ▪ Du mercredi 20 au dimanche 31 Janvier 2016

Pièce de théâtre: « KHYOL »

Il a endossé un grand rôle, une  
composition incroyable qui va le  
mener au delà des bornes de la  
folie, de l'envisageable, du rêve, de  
la peur, de tout spectacle, bien  
vivant pourtant, encore.

#### Représentations les :

- Mercredis 20 et 27 janvier,  
3 et 10 février 2016 à 20h30

- Jeudis 21 et 28 janvier,  
4 et 11 février 2016 à 20h30

- Vendredis 22 et 29 janvier,  
5 et 12 février 2016 à 20h30

- Samedis 23 et 30 janvier,  
6 et 13 février 2016 à 20h30

- Dimanches 23 et 31 janvier,  
7 et 14 février 2016 à 17h00

#### Tarif 16€ / 12€

La réservation est gratuite via le  
formulaire de réservation en ligne  
sur : <http://www.delacite.com> ou  
par téléphone au 01 60 81 90 18.

Le règlement des locations se fait en  
espèces, ou par chèque.



**Jardiniers de l'Yvette**

Adhésion et inscriptions :  
4 route de Damiette  
91190 Gif-sur-Yvette  
Renseignements :  
Françoise Grenié  
01 69 29 98 78

▪ **Cours de jardinage**

Une séance par mois pendant la période scolaire

Samedi 12/12/2015 : Démarrage d'un potager

Samedi 9/01/2016 : Création d'un massif

▪ **Cours de taille**

Quelques séances pendant la période hivernale (décembre à avril).

Aucune date programmée à ce jour

▪ **Permanences**

En principe chaque troisième samedi du mois.

Samedi 21/11/2015

Samedi 19/12/2015

Samedi 16/01/2016

▪ **Visites**

Programmation selon possibilités, pendant la période scolaire.

Aucune date programmée à ce jour.

▪ **Troc aux plantes**

En principe deux séances par an, fin octobre et début avril.

Aucune date programmée à ce jour.

▪ **Autres activités**

- Samedi 12/12/2015 :

Conférence : Les bambous

- Vendredi 22/01/2016 :

Conférence : Les jardins de Chine

**Renseignements** : Françoise Grenié  
01 69 29 98 78

Adhésion et inscriptions :

Jardiniers de l'Yvette 4 route de Damiette - 91190 Gif-sur-Yvette

**ETAT CIVIL**

**Mariage**

le 19 septembre 2015 :  
M. Gilles BOURBON  
et Mme Florence LAFOND

**Naissances**

le 28 mai 2015 :  
Elio et Gaël  
MARCHESI  
nés à Orsay

le 31 mai 2015 :  
Flavio, Jacques, Francisco  
DA SILVA  
né à Orsay

le 28 juin 2015 :  
Manelle, Christine, Amna  
BREBÈCHE  
née à Orsay

le 02 juillet 2015 :  
Enzo, Marlet, Désiré, Yvan  
COURAULT  
né à Orsay

le 26 juillet 2015 :  
Hortense, Claude, Chantal  
VIGOUROUX  
née à Orsay

le 07 août 2015 :  
Romy, Elisabeth, Michèle  
JEGONDAY  
née à Clamart

le 16 septembre 2015 :  
Claudie, Corinne, Annick  
CHATELIER  
née à Orsay

le 23 octobre 2015 :  
Liam, Nicolas, Michel  
BOSSET  
né à Orsay

le 06 octobre 2015  
Rafael, Lucas  
DE ALMEIDA  
né à Orsay

**Décès**

le 18 juillet 2015 :  
M. Christian MALNOU  
à Fontenay les Briis

le 26 juillet 2015 :  
M. Raoul AUVRAY  
à Longjumeau

le 13 août 2015 :  
M. Justiniano REBELO  
DOMINGOS  
à Gometz la Ville

le 28 septembre 2015 :  
M. Michel SAUZEAU  
à Leudeville

## Les animations du village

Les associations vous ont préparé quelques réjouissances

▪ **Du vendredi 6 au lundi 16 novembre de 15h à 17h**

**Exposition sur la vie sur le plateau de Limours pendant la 1ère guerre mondiale.**

En mairie.

Proposée par l'Office du Tourisme du Pays de Limours.

Tarif groupe = 31€/personne.  
voir page 28.

▪ **Samedi 5 et dimanche 6 décembre**

**Téléthon**

Animations diverses prévues, dons au profit de l'AFM-Téléthon au foyer rural.

**Sortie spectacle**

« **Casse Noisette** »

avec le **Club des Seniors**

au Palais des Sports

Tarif groupe (10 personnes minimum) = 52€/personne  
voir page 28.

▪ **Samedi 30 janvier**

**Assemblée Générale**

**de Culture, Fêtes et Sports**

**et Soirée Thématique**

au foyer rural

▪ **Dimanche 31 janvier à 15h30**

**Après-midi théâtre**

**avec la Caisse des Ecoles**

au foyer rural

### COMMÉMORATION

**Mercredi 11 novembre à 12h00**

Défilé jusqu'au monument aux morts (départ devant le foyer rural).

### ÉLECTIONS RÉGIONALES

**1<sup>er</sup> TOUR**

**Dimanche 6 décembre de 8h00 à 20h00**

En mairie.

▪ **Samedi 12 décembre**

**Repas de fin d'année des Aînés**

(à partir de 61 ans)

au foyer rural

▪ **Dimanche 13 décembre à 15h30**

**Fête de Noël**

**de la Caisse des Ecoles**

au foyer rural

▪ **Samedi 14 de 13h à 19h et dimanche 15 novembre de 10h à 18h**

**Salon « Arts et Gourmandises »**

**de Culture, Fêtes et Sports**

au foyer rural.

▪ **Samedi 21 novembre**

**Contes de Noël d'Animusic**

au foyer rural.

▪ **Samedi 28 novembre**

**à 20h30**

**Soirée Loto du Jumelage**

au foyer rural.

### ÉLECTIONS RÉGIONALES

**2<sup>e</sup> TOUR**

**Dimanche 13 décembre de 8h00 à 20h00**

En mairie.

### HORAIRE BIBLIOTHEQUE DE GOMETZ LA VILLE

votre bibliothèque est ouverte :

mercredi : 14h00 à 16h00

samedi : 10h00 à 12h00

Fermée pendant les vacances scolaires

▪ **Mercredi 2 décembre à 14h15**

**Sortie spectacle**

« **Un amour de French Cancan** »

avec le **Club des Seniors**

au théâtre de Longjumeau

(ouvert à tous)

Départ en covoiturage à 14h15

au foyer rural.

### VACANCES DE NOËL

**Du samedi 18 décembre au dimanche 3 janvier**

### VŒUX DU MAIRE

**Samedi 16 janvier à 18h00**

au foyer rural

